

« Ce qui va conduire à 1968 »

Lorsque l'on regarde l'évolution des mouvements sociaux dans la période considérée 1966-1984 et que l'on tente de comprendre ce qui s'est produit pendant les événements de 1968, on est obligé de faire retour en arrière pour comprendre les changements qui se sont alors produits dans la société.

Si nous prenons comme base de travail l'activité du Syndicat National de l'Enseignement technique et professionnel l'on constate que les événements de 1968 c'est-à-dire la grève mais aussi et surtout les modifications des rapports dans la société française sont le résultat d'une longue maturation qui se produit parmi les personnels dès le lendemain de la fin de la guerre d'Algérie et des événements qu'a engendré ce conflit colonial.

En effet il y a à notre avis une situation avant et une situation après 1962. Pour rester schématique nous dirons qu'avant 1962 c'est-à-dire la période qui court de 1956 à 1962 la préoccupation essentielle est liée directement ou indirectement à la guerre d'Algérie, à l'avènement du gaullisme, à la mise en place de la Ve République, période au cours de laquelle le mouvement social et politique s'est trouvé profondément divisé sur l'analyse et donc dans l'action même si quelques actions communes ont pu être réalisées comme le 21 octobre 1958 dans la fonction publique. Dans le même ordre d'idée, dans l'éducation les dispositions concernant la réforme de l'éducation nationale, les mesures portant atteintes à la laïcité ont conduit à des luttes mais celles-ci, aussi importantes fussent-elles, furent relativement limitées à une sphère de la population. La guerre d'Algérie, la participation massive du contingent à celle-ci, les événements liés à l'OAS faisaient l'effet, à n'en pas douter, d'une chape de plomb sur la population.

La paix signée on a le sentiment que la population et notamment la jeunesse entend rattraper le temps perdu. Les revendications mises en sommeil consciemment ou inconsciemment reprennent le devant de la scène. Le pouvoir gaulliste qui a créé un tribunal d'exception « la cour de sureté de l'État » lance dès 1962 des ordres de réquisition des fonctionnaires en grève. Cela touche la RATP, l'aviation civile, la météo et à l'éducation nationale les agents de services qui doivent différer leur mouvement jusqu'en avril 1963. Pendant la même période les mineurs sont en grève sur des revendications salariales. De Gaulle signe l'ordre de réquisition. La C.G.T., la C.F.T.C., la F.E.N., l'UNEF appellent à un débrayage d'un quart d'heure pour le droit de grève, les mineurs durcissent leur position, le pouvoir gaulliste doit capituler.

Pour tenter de bloquer le processus revendicatif le 31 juillet 1963 le pouvoir promulgue la « loi anti-grève » qui institue un préavis de 5 jours francs dans la fonction publique, interdit les grèves tournantes, fixe les retraits de salaire au 1/30^e indivisible par jour de grève même lorsque la grève est inférieure à la journée. Certes ces mesures freineront l'action de certains personnels mais pour autant le mouvement revendicatif va se développer au point qu'il serait de nature à rendre jaloux les syndicalistes aujourd'hui. Sans faire une analyse exhaustive de ces actions citons ici quelques dates :

- mai 1963 les enseignants des CET décident de limiter leur maxima de service autoritairement pendant une semaine ;
- Le 7 octobre l'action pour la réduction des horaires se poursuit dans les établissements à l'appel de tous les syndicats : refus des heures supplémentaires, et application des dédoublements prévus et non appliqués.

- Le 6 novembre 1963 une grève dans la fonction publique est organisée à l'appel de toutes les fédérations de fonctionnaires notamment sur les salaires.
- Le 17 et 18 février 1964 le S.N.E.T.P.- C.G.T. et le syndicat national des agents des établissements de l'Education nationale C.G.T. appellent à la grève pour le statut, grève suivie par un nouvel arrêt du travail le 18 mars 64, puis des actions décentralisées le 18 juin.
- Les 19 et 20 octobre 1964 est décidée une grève de 48 heures à l'appel des syndicats des CET ;
- Le 11 décembre 1964 nouvelle grève de 24 heures dans la fonction publique à laquelle le S.N.E.T.P. se joint ;
- Le S.N.E.T.P. décide fin décembre de relancer l'action sur les maxima de service en encourageant les personnels à bloquer les sujets d'examens, à refuser d'assister aux commissions de choix de sujets ;
- Les 27 et 28 janvier 1965 grève à l'appel de tous les syndicats de la fonction publique, et des trois confédérations qui encouragent vivement le secteur privé à l'action sur ses propres revendications ;
- Les quatre syndicats des CET proposent le 21 avril au S.N.E.S. et S.N.E.T. d'agir en même temps pour la défense des conditions de travail ;
- Le 24 mai nouvelle une action de grève de 24 heures est décidée dans les CET à l'appel de l'intersyndicale ;
- En octobre 1965 le S.N.E.T.P.-C.G.T., le S.N.E.T.A.A. et F.O. inaugurent les CET du plan d'urgence avec les journalistes et la population. C'est en définitive l'inauguration de terrains vagues car les établissements de Taverny et Drancy dans la région parisienne par exemple ne sont pas sortis de terre...

Septembre/décembre 1965 : la période est marquée par les élections présidentielles, période souvent peu propice au développement de l'action revendicative, mais la mobilisation, après une période de latence, reprend :

- Le 17 mai 1966 l'ensemble des fonctionnaires et des personnels du secteur public et nationalisé sont appelés à une grève de 24 heures par la C.G.T. et C.F.D.T. Dans les CET un appel identique est réalisé par le S.N.E.T.A.A., le S.N.E.T.P. et la C.F.D.T. pour cette journée d'action.
- Le 9 juin une nouvelle journée nationale d'action organisée dans les académies rencontre un succès important et la participation des parents d'élèves et de certaines unions départementales de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.D.T.
- Le 26 septembre 1966 une grève de 24 heures se déroule dans les CET avec le soutien des Conseils de parents, du Bureau confédéral de la C.G.T., de la F.E.N.
- Le 6 décembre 1966 un meeting unitaire des fonctionnaires est organisé à Paris. Pour la première fois depuis la scission les dirigeants de la C.G.T., C.F.D.T., de F.O. et de la F.E.N. se retrouvent à la même tribune ;
- Le 1^{er} février 1967 la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N. appellent à la grève. La presse syndicale annonce 250.000 manifestants sur Paris ;

- Le 17 mai une grève interprofessionnelle est décidée par la C.G.T., F.O., la C.F.D.T. et la F.E.N. contre les pleins pouvoirs.
- Les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. décident une semaine d'action du 9 au 14 octobre 1967 pendant que les organisations syndicales des agents C.G.T., C.F.D.T. et Autonomes organisent une grève de 48 heures pour les 23 et 24 octobre 1967 ;
- Le 18 janvier 1968, trois organisations de la F.E.N. (le S.N.E.S., le S.N.E.P. et le S.N.E.T.A.A.) le S.N.E.T.P. C.G.T. et le S.G.E.N. C.F.D.T. des CET décident l'action commune sous forme d'une grève fixée au 26 février pour la zone A et au 4 mars pour la zone B. La presse annonce pour le 26 février 85% de grévistes dans le second degré.

Lorsque l'on fait le bilan des actions tout au long de cette période on est surpris de leur nombre, de l'unité qui a présidé à cette période, de l'imbrication entre les actions générales et les actions particulières. Ce bilan nous confirme que les événements qui vont suivre en 1968 n'arrivent pas, comme d'aucun l'ont prétendu, dans un climat serein. Tout au contraire, le mécontentement est profond, la volonté d'en découdre est forte et le blocage permanent du pouvoir à toute revendication - qu'il s'agisse des revendications des mineurs en 1963 ou de celles des enseignants de CET - ne peut qu'exaspérer les salariés, même les plus modérés. De plus les mesures autoritaires comme la loi antigrève, les réquisitions, le recours aux pleins pouvoirs, renforcent le malaise des ouvriers, employés, cadres, enseignants et étudiants contre lesquels le pouvoir utilise très souvent la répression policière.

La deuxième caractéristique c'est l'importance du débat sur la tactique des luttes qui se mène dans l'organisation. Face à cette avalanche d'actions, ces débats¹ vont bien évidemment prendre de l'ampleur lors des événements de mai juin 1968 mais aussi après.

La troisième caractéristique ce sont les problèmes de société qui jusqu'alors n'étaient pas ou peu abordés dans l'organisation et qui commencent à émerger. Certes ils sont portés par une minorité mais ils sont là. Bien évidemment c'est dans le cadre de la préparation de la deuxième conférence des femmes de CET en 1967 que nous retrouvons les exemples les plus marquants de cette évolution en marche².

¹ Un article pourrait être entièrement consacré à cette question.

² Ainsi, une responsable, Ginette Bernard-Pompignat, secrétaire régionale d'Alsace, au nom de sa région réclame un débat sur : « Le droit au travail ; le droit à être déchargé des tâches ménagères, culinaires et de garde des enfants que son travail au dehors lui a appris à remettre en cause comme ne lui appartenant pas d'évidence ; le droit à s'éloigner des « fatalités naturelles » comme l'a fait l'être humain dans sa longue lutte d'émancipation à travers l'histoire ; le droit d'accéder à la connaissance scientifique et à l'utilisation des moyens de contraception ; le droit d'être éduquée sexuellement... ». Et elle ajoute : « Demander des mesures particulières c'est peut-être reconnaître la réalité mais c'est aussi l'accepter et faire du même coup que la société n'envisagera jamais les mesures plus coûteuses qui libéreraient vraiment les femmes et ôter du même coup tout élan révolutionnaire aux femmes au lieu de leur parler, de les libérer de l'asservissement des tâches domestiques, c'est les vouer à demander l'obtention d'un quart d'heure de travail au dehors en moins par jour et cela pour pouvoir préparer la soupe aux légumes plutôt qu'un potage Maggi... Nous savons qu'en posant le problème de manière superficielle nous choquerons au moins une partie importante de l'électorat : les hommes car finalement chaque homme a son exploitée, de même que bien des français avaient leur colonisé !... ». Cette contribution fait réagir le syndicat qui fait intervenir sa responsable du travail en direction des femmes qui souligne dans un article intitulé « syndicalisme ou matriarcat » (titre qui déjà en lui seul est tout un programme) son opposition à la « diatribe » de Ginette Bernard-Pompignat.

Enfin nous voudrions préciser que malgré les résistances du pouvoir le syndicat engrange un certain nombre de succès qui donnent confiance dans les luttes. Succès que bien évidemment le syndicat a du mal à apprécier positivement (car ils sont jugés notoirement insuffisants) mais il doit néanmoins les mettre en lumière s'il veut pouvoir engager les personnels dans l'action. Ainsi publie-t-il les succès remportés en 1964 : 4% d'augmentation des traitements, relèvement des indices de début de carrière du cadre A (10.000 AF par mois pour un P.E.G. au 1^{er} échelon à Paris), suppression de l'abattement du 1/6 pour les retraites (pension complète au bout de 37 ans ½ au lieu de 45 ans), 25.000 places supplémentaires dans les CET, bonification pour les P.T.A. des 5 années d'industrie dans le calcul de la retraite. Ceux remportés en 1965 : 4% d'augmentation des traitements, circulaire incluant les 4 heures de préparation dans les maxima de service sans précision sur le lieu de cette préparation, abattement horaire de 1/24^e pour les P.T.A. enseignant dans les sections en deux ans, circulaire sur les attributions des surveillants généraux, revalorisation des charges administratives des directeurs. Pour 1966 : 3,5% d'augmentation des traitements, allègement de deux heures des horaires des P.E.G. et P.E.T.T., dans de nombreuses académies cours de préparation des concours de recrutement pour les MA... Enfin pour 1967 : 4,25% d'augmentation, parution du décret organisant le concours interne des MA, accès aux indices des P.E.T.T. pour les P.T.A. commerce.

Gérard MONTANT Secrétaire général du S.N.E.T.P. - C.G.T. de 1974 à 1985